

Règlement du Top-Ten 2016

Organisé par l'AID Skogkatt et , il est ouvert à tous les Norvégiens comme décrit au § 1 du règlement, que leurs propriétaires soient ou pas adhérents de l'association.

Son but: faire connaître chaque année les 10 meilleurs « norvégiens » vivant en France et ceci dans 6 catégories différentes : adultes, neutres, chatons, nés en France et adultes, neutres, chatons importés.

Règlement

1. Seuls les Norvégiens appartenant à des éleveurs ou des propriétaires résidant en France, (résidence principale) au 1er janvier de l'année en cours sont concernés.
2. Seuls les résultats des expositions du 01/01/16 au 31/12/16 sont valables.
3. Seuls les résultats obtenus dans des expositions reconnues par le LOOF sont valables.
4. Les chats adultes participent avec les meilleurs résultats de leurs expositions (10 résultats au maximum, 1 résultat maxi par jour d'exposition) en France ou à l'étranger.
5. Les chats neutres participent avec les meilleurs résultats de leurs expositions (10 résultats au maximum, 1 résultat maxi par jour d'exposition) en France ou à l'étranger.
6. Les chatons participent avec les meilleurs résultats de leurs expositions (8 résultats au maximum, 1 résultat maxi par jour d'exposition) en France ou à l'étranger.
7. Les chatons et les chats produits par des éleveurs français participent dans une catégorie spéciale, avec leurs meilleurs résultats en exposition comme précisé aux § 4, 5 et 6
8. Le même chat peut participer dans plus d'une catégorie.
9. Les justificatifs de participation et de qualification seront envoyés au fur et à mesure des résultats obtenus. Ils seront comptabilisés au fur et à mesure de leur arrivée et après validation sur le site « Internet » de l'association. Ceci ne constituera qu'une approche informelle et la liste définitive sera publiée en Janvier 2016.
- 10 a) Seuls les justificatifs concernant les expositions du 01/01/2016 au 30/06/2016 parvenus avant le 01/09/2016 seront pris en compte.**
- b) Seuls les justificatifs concernant les expositions du 01/07/2016 au 31/10/2016 parvenus avant le 30/11/2016 seront pris en compte.**
- c) Seuls les justificatifs concernant les expositions de novembre et décembre parvenus avant le 31/12/2016 seront pris en compte**

Tableau des points

Résultat	points	Résultat	points
Best in Show (BIS)	100	CACE/CAPE	40
Nomination aux Best (NOM)	75	CAGCI/CAGPI	35
Meilleur de Variété (BIV) ou Prix Spécial	50	CACIB/CAPIB	30
Honneur	45	CAC/CAP	25
CAGCE/CAGPE	45	EX 1 Chatons	20

Seul le meilleur résultat par jour d'exposition est pris en compte

D'une manière générale, les points obtenus par les chats dans des expositions (hors la Nationale) regroupant plus de 100 Norvégiens seront dotés d'un bonus de 50% de la valeur des points (Un Best « rapporte » alors 150 points au lieu de 100, etc.). A charge du propriétaire du chat de nous faire parvenir le catalogue de l'exposition.

Quant à « la Nationale », le quota de chats présents qui sera retenu pour la majoration des points obtenus sera aligné sur celui du LOOF pour les « Spéciales d'Elevage » augmenté de 50%, le quota du LOOF étant révisable chaque année. Pour 2016, ce sera donc 75 chats.

La remise des récompenses sera effectuée début 2017 lors d'une grande rencontre de Norvégiens. Lors de cette exposition sera sélectionné le meilleur des finalistes des catégories précitées. Seuls les chats présents lors de ce concours pourront être confrontés et le propriétaire du vainqueur gagnera **une dotation permettant de participer à une exposition féline de prestige ou tout autre projet de voyage impliquant le monde du Norvégien. Un reportage devra être réalisé et publié dans un bulletin de l'association.**

Pour cette finale, en l'absence du premier d'une catégorie, le second concourra contre les chats sélectionnés dans les autres catégories. En l'absence du second, ce sera le troisième.

En cas d'absence de tous les finalistes à cette exposition ou d'impossibilité d'organiser cette rencontre, le week-end sera tiré au sort pour déterminer le vainqueur.

Si le propriétaire du vainqueur n'utilise pas son prix dans les 18 mois suivants l'année d'obtention, celui-ci sera perdu.

L'association se réserve le droit de modifier les règles de ce challenge, voire d'annuler ce dernier si des modifications ultérieures dans le règlement des expos LOOF le rendaient incohérent ou irréalisable.

Tous les justificatifs doivent être adressés à Françoise Auclair –34 bis, rue de la Hautière – 44250 St Brévin les Pins exposkogkatt@gmail.com